

Les sortants des catégories A, B et C de Pôle emploi en 2017

Légère remontée du taux de sortie en emploi

9,4 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B et C fin août 2017 – soit 657 000 personnes en recherche d'emploi – sont sortis de ces catégories en septembre 2017. Parmi ces sortants, un peu moins de la moitié occupent un emploi au moment de leur sortie des listes de Pôle emploi. Le taux de sortie en emploi s'établit ainsi à 4,4 %, en légère hausse par rapport à septembre 2016 (+0,2 point).

65 % des emplois occupés par ces personnes sont durables : plus de la moitié de ces emplois sont des CDI, les autres étant soit des contrats de 6 mois ou plus, soit des créations d'entreprise. Un peu plus d'un quart des emplois occupés à la sortie sont à temps partiel.

En septembre 2017, 34 % des sortants ayant repris un emploi salarié continuent, trois mois après être sortis des listes, de rechercher un emploi (soit 3 points de plus qu'en septembre 2016), principalement parce qu'ils sont insatisfaits du type ou de la durée de leur contrat de travail.

657 000 demandeurs d'emploi des catégories A, B ou C sont sortis des listes de Pôle emploi en septembre 2017 (1). L'enquête Sortants, réalisée annuellement par Pôle emploi et la Dares (2) (encadrés 1, 2 et 3), permet de connaître les motifs de sortie de ces personnes et, le cas échéant, les caractéristiques de l'emploi qu'ils occupent.

Légère hausse du taux de sortie en emploi

9,4 % des demandeurs d'emploi qui étaient inscrits en catégories A, B et C en août 2017 ne le sont plus le mois suivant. Ce taux de sortie global baisse de 0,7 point sur un an et de 1,8 point depuis septembre 2010 (graphique 1 ; tableau 1), sous l'effet d'une forte baisse des sorties pour formation par rapport à 2016.

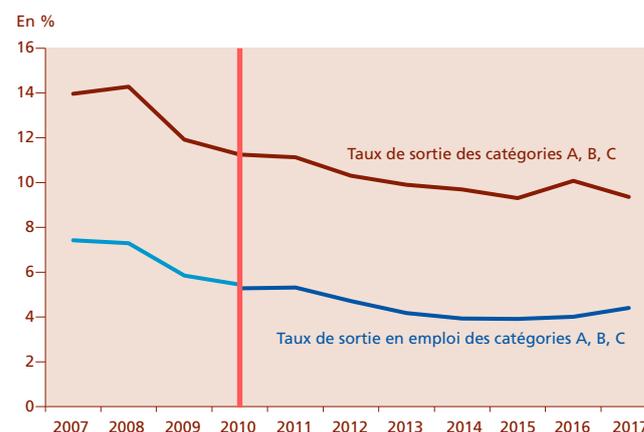
Entre septembre 2016 et septembre 2017, alors que le nombre total de sorties des listes de Pôle emploi baisse de 6,6 %, celui des sorties en emploi augmente de 8,1 %. Ainsi, le taux de sortie en emploi augmente légèrement

sur un an (+0,2 point, à 4,4 % ; encadré 1), mais il reste inférieur à son niveau de 2010 (5,3 %).

Certains demandeurs d'emploi, sortis des listes et en emploi en septembre 2017, occupaient déjà cet emploi avant cette date. C'est le cas de 44 % des personnes qui exerçaient une activité réduite de faible intensité en août 2017 (parmi lesquelles 45 % l'exerçaient depuis au moins 3 mois) et de 63 % de celles qui exerçaient une activité réduite de 78 heures ou plus (dont 66 % depuis au moins 3 mois).

Graphique 1

Taux de sortie et taux de sortie en emploi entre 2007 et 2017 (mois de septembre)



Note : en 2017, l'intégration de Mayotte dans les données mesurées sur la France n'a d'impact significatif ni sur le taux de sortie ni sur le taux de sortie en emploi. Avant 2010, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion ne font pas partie du champ de l'enquête ; leur intégration a entraîné de légères ruptures de séries.

Lecture : 4,4 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C en août 2017 sont sortis de ces catégories en occupant un emploi en septembre 2017 ; plus généralement, 9,4 % des inscrits en A, B, C sont sortis au cours de ce mois.

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C.

Source : Dares-Pôle emploi, enquête Sortants.

(1) Les données présentées ici pour l'année 2017 portent sur la France, départements et régions d'outre-mer compris (Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion et Mayotte). Entre 2010 et 2016, elles couvrent le même champ hors Mayotte. L'inclusion de Mayotte dans le champ de l'enquête ne modifie que très marginalement les taux de sortie et la répartition des motifs de sortie.

(2) Depuis 2017, l'enquête Sortants est annuelle (encadrés 1, 2 et 3) [1]. Jusqu'en 2016, elle était trimestrielle. Contrairement aux publications précédentes, les données de cette publication ne sont donc pas corrigées des variations saisonnières.

Le taux de sortie pour formation diminue de 0,7 point entre septembre 2016 et septembre 2017, suite à la fin du plan « 500 000 formations supplémentaires » [2], [3], [4]. Il atteint 1,7 % en 2017 et revient ainsi à un niveau proche de celui de 2010 (1,6 %). En effet, le nombre de sorties pour formation est en net recul sur l'année (-41 000, soit -26 %).

Le taux de sortie pour fin d'activité, bien que stable sur les dernières années, a sensiblement reculé depuis 2007 ; cela s'explique notamment par la suppression du dispositif de dispense de recherche d'emploi (DRE) au 1^{er} janvier 2012 et par le décalage progressif des âges de départ à la retraite lié aux différentes réformes. En France métropolitaine, pour les personnes de 50 ans ou plus, ce taux est passé de 2,2 % en septembre 2007 à 0,6 % en 2017.

Enfin, 3,1 % des demandeurs d'emploi inscrits en A, B ou C en août 2017 ne l'étaient plus en septembre, sans que cela soit lié à l'un des motifs précités. Ils sont sortis de ces catégories suite à un défaut d'actualisation suivi d'une réinscription dans les 3 mois, à un non-renouvellement accidentel ou volontaire de la demande (pour les personnes désinscrites), à une radiation administrative ou un autre motif. Ces sorties sont un peu moins fréquentes qu'en septembre 2016, où elles représentaient 3,5 % des demandeurs d'emploi inscrits en A, B ou C en août 2016.

Plus de chances de sortir en emploi pour les jeunes et les hommes

En septembre 2017, le taux de sortie en emploi des hommes augmente (+0,4 point sur un an, à 4,6 %), creusant l'écart avec celui des femmes (4,2 % en 2017, contre 4,1 % un an plus tôt ; tableau 2). Dans les départements et régions d'outre-mer (Drom), le taux de sortie en emploi est nettement plus faible qu'en métropole (2,3 % ; tableau 2).

Les perspectives de sortie en emploi sont fortement corrélées à l'âge des demandeurs d'emploi. Entre septembre 2016 et septembre 2017, les écarts s'accroissent : le taux de sortie en emploi progresse de 0,8 point pour les moins de 25 ans (à 7,7 %) et de 0,3 point pour les 25-49 ans (à 4,7 %), tandis qu'il recule de 0,2 point pour les 50 ans ou plus (à 1,8 %).

Les taux de sortie en emploi baissent nettement avec l'ancienneté passée sur les listes de Pôle emploi (3) : les demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an en catégories A, B, C sortent plus souvent avec un emploi (5,5 %) que ceux dont l'ancienneté est plus importante (3,1 %).

Tableau 1
Nombre de sorties des catégories A, B, C
et taux de sortie par motif (mois de septembre)

En %, données brutes

	2007 ***	2010	2016	2017	Évolution 2010-2017 (en point)	Évolution 2016-2017 (en point)
Sorties totales (en milliers).....	529,5	590,5	703,1	656,7	-	-
Taux de sortie** global (en %)	14,2	11,2	10,1	9,4	-1,8	-0,7
Reprise d'emploi.....	7,4	5,3	4,2	4,4	-0,9	0,2
Formation	2,1	1,6	2,4	1,7	0,1	-0,7
Arrêt de recherche d'emploi temporaire	1,0	0,8	0,7	0,6	-0,1	0,0
Non renouvellement motivé de la demande*.....	0,3	0,3	0,2	0,2	-0,2	-0,1
Non renouvellement accidentel de la demande*.....	0,5	0,6	0,6	0,5	-0,1	0,0
Fin d'activité	0,4	0,2	0,1	0,1	-0,1	-0,1
Radiation Administrative.....	0,3	0,2	0,2	0,1	-0,5	-0,1
Autre motif de sortie	0,5	0,5	0,4	0,4	-0,1	-0,1
Défaut d'actualisation suivi d'une réinscription.....	1,6	1,8	1,4	1,3	-0,1	0,0

* Non suivi d'une réinscription dans les 3 mois.

** Pour le calcul des taux, le champ est restreint aux demandeurs d'emploi inscrits en A, B, C à la fin du mois d'août 2017.

*** En 2007, les données ne portent que sur le champ de la France métropolitaine.

Champ : demandeurs d'emploi en catégories A, B, C ; France.

Note : pour connaître la répartition des sorties par motif, consultez le tableau complémentaire 1 (en ligne sur le site de la Dares).

Sources : Dares-Pôle emploi, STMT et enquête Sortants.

Tableau 2
Taux de sortie en emploi selon les caractéristiques des sortants
(mois de septembre)

En %, données brutes

	2010	2016	2017	Évolution 2010-2017 (en point)	Évolution 2016-2017 (en point)
Ensemble	5,3	4,2	4,4	-0,9	0,2
Sexe					
Hommes.....	5,2	4,2	4,6	-0,6	0,4
Femmes.....	5,3	4,1	4,2	-1,1	0,1
Âge					
Moins de 25 ans	7,6	6,9	7,7	0,1	0,8
De 25 à 49 ans.....	5,3	4,4	4,7	-0,6	0,3
50 ans ou plus	3,0	2,0	1,8	-1,2	-0,2
Ancienneté en catégories A, B, C					
Moins d'un an	6,1	5,0	5,5	-0,6	0,5
Un an ou plus	3,9	3,1	3,1	-0,8	0,0
Niveau de formation					
CEP-1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire....	3,4	2,5	2,6	-0,8	0,1
CAP-BEP.....	5,0	3,7	3,9	-1,1	0,2
Baccalauréat.....	5,7	4,6	4,7	-1,0	0,1
Bac+2 ou plus	7,0	5,6	5,8	-1,2	0,2
Champ géographique					
Métropole	5,5	4,3	4,5	-1,0	0,2
Drom.....	2,5	2,4	2,3	-0,2	-0,1

Lecture : 4,4 % des demandeurs d'emploi inscrits en A, B, C en août 2017 se sont désinscrits et occupaient un emploi en septembre 2017.

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C en emploi en septembre ; France.

Sources : Dares-Pôle emploi, STMT et enquête Sortants.

Le niveau de formation des demandeurs d'emploi affecte également les taux de sortie en emploi, avec un écart de 3,2 points entre ceux ayant atteint le premier cycle d'enseignement secondaire et ceux de niveau Bac+2 ou plus.

Certaines populations présentent structurellement des probabilités de sortie en emploi plus faibles. Les demandeurs d'emploi relevant de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) présentent ainsi un taux de sortie en emploi plus faible que les autres, à 1,8 %. Ce taux est de 1,0 % pour les bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) et de 2,8 % pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

65 % des emplois occupés par les sortants sont durables

Dans 65 % des cas, les emplois occupés par les sortants des listes de Pôle emploi en septembre 2017 peuvent être qualifiés de « durables (4) » (tableau 3). Les contrats à durée indéterminée représentent la plus grande part (38 % de l'ensemble des sorties en emploi), les autres étant des contrats de six mois ou plus – CDD (15 %), contrats aidés (7 %) – et des mises à son compte (5 %). La part de l'emploi durable dans les sorties en emploi diminue nettement entre septembre 2016 et septembre 2017 (-5 points), pour retrouver son niveau de 2010 : ce repli résulte d'une contraction du nombre de CDD longs et de contrats aidés (-4 points).

88 % des sortants en emploi en septembre 2017 sont toujours en emploi trois mois plus tard. En particulier, 80 % d'entre eux occupent le même emploi qu'au moment de leur sortie. Cette part, en légère hausse par rapport à 2016 (+1 point), est plus importante qu'en 2010 (73 %).

Tableau 3
Sorties en emploi par type de contrat et temps de travail, situation trois mois après la sortie (mois de septembre)

En %, données brutes

	2010	2016	2017	Évolution 2010-2017 (en point)	Évolution 2016-2017 (en point)
Type de contrat					
CDI*	32,8	36,6	38,1	4	1
CDD*, contrat saisonnier, vacation	36,1	33,5	32,6	-3	-1
Intérim	13,2	13,4	15,5	3	3
Contrat aidé	10,8	11,5	8,3	-3	-4
À son compte	6,4	4,4	4,7	-1	2
Autre	0,8	0,6	0,8	0	0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	-	-
Emploi durable**	65,1	69,6	65,1	0	-5
Maintien dans l'emploi***	83,6	86,7	88,3	4	1
Maintien dans le même emploi	72,9	79,1	79,9	7	1
Temps partiel	27,6	27,7	26,1	-2	-2

* Hors contrats aidés.

** CDI, contrats (CDD, saisonnier, vacation, intérim, contrat aidé) de 6 mois ou plus et mises à son compte.

*** Situation d'emploi trois mois après la sortie en emploi.

Lecture : 26 % des demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C en emploi en septembre 2017 occupent cet emploi à temps partiel.

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C en emploi ; France.

Source : Dares-Pôle emploi, enquête Sortants.

La part des contrats durables est plus élevée chez les femmes et chez les seniors (tableau 4), en lien notamment avec des proportions plus importantes de CDI et de contrats aidés. Ce constat s'applique également au maintien dans l'emploi trois mois après la sortie des listes. Comparativement aux autres sortants en emploi, les hommes et les jeunes sont quant à eux nettement plus souvent en intérim. Les jeunes recourent aussi davantage aux contrats de moins de 6 mois.

Les demandeurs d'emploi de longue durée sortent moins souvent en emploi que les autres inscrits. Toutefois, les emplois qu'ils retrouvent sont plus

Tableau 4
Emplois par type de contrat et temps de travail selon les caractéristiques des sortants en septembre 2017

En %, données brutes

	Type de contrat					Emploi durable**	Maintien dans l'emploi***	Temps partiel****
	CDI*	CDD, contrat saisonnier, vacations*	Intérim	Contrat aidé	À son compte			
Ensemble	38,1	32,6	15,5	8,3	4,7	65,1	88,3	26,1
Sexe								
Homme	35,0	27,9	23,6	6,1	6,3	59,8	85,9	16,3
Femme	41,1	37,1	7,6	10,5	3,0	70,1	90,6	35,7
Âge								
Moins de 25 ans	29,5	36,9	19,6	11,8	1,8	55,8	84,1	25,2
De 25 à 49 ans	40,8	31,7	14,9	6,2	5,6	68,0	89,9	24,9
50 ans ou plus	43,1	27,1	8,7	12,8	6,4	72,2	88,7	36,7
Ancienneté en catégories A, B, C								
Moins d'un an	35,4	34,5	16,4	8,3	4,5	62,4	86,9	25,5
Un an ou plus	45,2	27,4	13,3	8,3	5,0	72,4	91,8	27,7
Niveau de formation								
CEP-1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire	35,9	24,9	20,1	12,6	5,8	59,7	84,0	34,8
BEP-CAP	35,2	29,5	21,6	8,2	4,4	59,1	85,2	25,2
Baccalauréat	36,5	34,7	15,6	8,6	4,0	62,3	89,4	26,3
Bac+2 ou plus	43,7	35,9	7,1	6,7	5,6	76,7	92,6	24,0

* Hors contrats aidés.

** CDI, contrats (CDD, saisonnier, vacation, intérim, contrat aidé) de 6 mois ou plus et mises à son compte.

*** Situation d'emploi trois mois après la sortie en emploi.

**** Moins de 35 heures par semaine.

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C en emploi ; France.

Source : Dares-Pôle emploi, enquête Sortants.

(4) Par « emploi durable », on entend un CDI, un autre type de contrat de travail d'une durée de six mois ou plus (CDD, contrat saisonnier, vacation, intérim, contrat aidé) ou une mise à son compte. Cela ne préjuge pas de la durée effective de l'emploi.

fréquemment durables, principalement grâce à la part importante des CDI. De même, les demandeurs d'emploi ayant un niveau de formation élevé accèdent davantage à des emplois durables et se maintiennent mieux dans l'emploi.

Toutes choses égales par ailleurs (5), la probabilité que l'emploi occupé par un sortant de catégories A, B et C en emploi, en septembre 2017, soit durable augmente avec l'âge et l'ancienneté dans ces catégories. Les contrats sont aussi plus souvent durables chez les diplômés du supérieur et les personnes indemnisables (à l'ARE ou à l'ASS (6)).

Plus d'emplois à temps partiel chez les femmes

26 % des emplois occupés par les demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B et C en septembre 2017 sont à temps partiel (moins de 35 heures par semaine ; tableau 5), une part quasi stable depuis 2010. Plus précisément, 12 % des emplois sont d'une durée hebdomadaire inférieure ou égale à 20 heures, et 14 % se situent entre 21 et 34 heures. 62 % des demandeurs d'emploi sortis en emploi à temps partiel souhaiteraient travailler davantage ; parmi eux, 53 % privilégieraient un temps plein.

Dans 40 % des cas, le temps partiel est également synonyme d'horaires de travail variables d'un jour à l'autre et déterminés par l'entreprise, ou bien d'horaires alternants (brigades, 3x8, 2x9, etc.). Ces situations sont plus répandues que lors de sorties en emploi à temps complet (34 %).

Les femmes sont beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes (36 % contre 16 %), même si l'écart se resserre en un an (-4 points pour les femmes en septembre 2017 par rapport à septembre 2016, contre -1 point pour les hommes). Lorsque les sortants occupent un emploi à temps partiel, leur temps de travail hebdomadaire ne leur convient que dans 38 % des cas (34 % pour les hommes et 40 % pour les femmes). L'ancienneté sur les listes de demandeurs d'emploi ne semble pas influencer sur la quotité de travail à la sortie. En revanche, la situation est différente selon les classes d'âge : les plus de 50 ans occupent davantage d'emplois à temps partiel (37 % ; parmi eux, 36 % cherchaient un tel rythme horaire).

Trois quarts des emplois des sortants dans le secteur privé

Les entreprises privées (hors intérim) sont les principaux employeurs des sortants en emploi en septembre 2017 : elles en emploient 42 %, une part en forte hausse par rapport à septembre 2010 (+10 points ; tableau 6) [5]. Le secteur privé au sens large emploie en tout 75 % des sortants en emploi : 15 % travaillent dans une entreprise d'intérim (en progression de 3 points depuis septembre 2016), 9 % chez un indépendant, 4 % chez un

Tableau 5
Temps de travail selon le sexe des sortants en emploi en septembre 2017

En %, données brutes

	Temps partiel*	dont :		
		Temps partiel subi	Temps partiel insuffisant**	Temps partiel choisi
Hommes.....	16,3	60,9	5,6	33,5
Femmes.....	35,7	50,1	9,8	40,1
Ensemble.....	26,1	53,1	8,6	38,3

* Moins de 35 heures par semaine.

** La personne aimerait travailler davantage, mais ne souhaite pas de temps plein.

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C en emploi en septembre 2017 ; France.

Source : Dares-Pôle emploi, enquête Sortants.

particulier, et 5 % sont à leur compte. Le secteur associatif représente 7 % des sorties en emploi et le secteur public 18 %.

Lorsque les créateurs et repreneurs d'entreprise sont interrogés sur leurs motivations à se mettre à leur compte, 62 % évoquent un projet qu'ils avaient depuis longtemps, et 31 % décrivent un choix par défaut parce qu'ils ne trouvaient pas d'emploi salarié dans leur secteur ou correspondant à leurs compétences.

Parmi les sortants en emploi, les femmes exercent plus souvent dans le secteur public (24 %, contre 12 % pour les hommes ; tableau 7), une association (9 % contre 4 %) ou un particulier (6 % contre 1 %). Inversement, les hommes sont plus fréquemment employés par des entreprises privées, d'intérim ou non, ou se mettent plus souvent à leur compte.

Les demandeurs d'emploi les plus jeunes sortent plus fréquemment des listes avec des emplois dans l'intérim ou chez des indépendants. À l'inverse, ils créent moins souvent leur entreprise. Quant aux 50 ans ou plus, ils occupent plus souvent un emploi chez un particulier, dans une association ou dans le secteur public.

Tableau 6
Type d'employeur des sortants en emploi en septembre 2017

En %, données brutes

Type d'employeur	2010	2016	2017	Évolution 2010-2017 (en point)	Évolution 2016-2017 (en point)
Une entreprise privée (hors intérim).....	31,6	42,1	42,3	10	0
Une entreprise d'intérim.....	14,0	11,7	14,7	1	3
Un indépendant*.....	12,1	8,1	8,7	-3	1
Un particulier.....	6,4	5,2	3,8	-2	-1
Une association.....	6,8	7,3	6,9	0	0
L'État, une collectivité locale, une entreprise publique.....	21,9	20,6	18,2	-4	-3
Vous-même.....	5,8	4,2	4,6	-1	1
Non précisé.....	1,3	0,7	0,9	0	0
Ensemble.....	100,0	100,0	100,0	-	-

* Artisan-commerçant, profession libérale, exploitant agricole.

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C en emploi au cours du mois de septembre ; France.

Source : Dares - Pôle emploi, enquête Sortants.

(5) Les résultats « toutes choses égales par ailleurs » permettent ici d'analyser l'effet de chacune des caractéristiques individuelles (sexe, âge, ancienneté sur les listes, indemnisation chômage, diplôme, région, domaine professionnel du métier recherché) sur la probabilité que l'emploi occupé à la sortie des listes soit durable, les autres caractéristiques étant fixées.

(6) ARE : allocation d'aide au retour à l'emploi ; ASS : allocation de solidarité spécifique.

Les demandeurs d'emploi de longue durée sont un peu plus présents dans le secteur public que les autres sortants en emploi (respectivement 20 % et 18 %), mais cette proportion est bien moindre qu'en septembre 2016 (-6 points), en raison de la baisse du nombre de contrats aidés.

Le réseau professionnel et personnel comme principal canal de recrutement

En septembre 2017, les relations personnelles ou professionnelles (30 %) et les candidatures spontanées (22 %) sont les deux principaux canaux par lesquels les personnes déclarent avoir trouvé

leur emploi (tableau 8). La part des candidatures spontanées retrouve un niveau proche de celui de 2010, après une forte progression en 2016 (28 %). Les organismes faisant partie du service public de l'emploi (Pôle emploi et les autres organismes d'accompagnement) ne sont cités que dans 14 % des cas : il s'agit alors plus fréquemment d'un contrat aidé (19 %, contre 8 % sur l'ensemble des emplois occupés par les sortants) et beaucoup moins souvent d'une mission d'intérim (6 %, contre 16 % en général).

Les hommes recourent bien plus fréquemment que les femmes aux agences d'intérim (20 % contre 7 %). *A contrario*, les femmes procèdent plus souvent par candidatures spontanées (27 % contre 18 %) et s'adressent davantage aux services

Tableau 7
Sorties en emploi par type d'employeur selon les caractéristiques des sortants en septembre 2017

	Entreprise privée	Entreprise d'intérim	Indépendant	Particulier	Association	État, collectivité locale, entreprise publique	À son compte	Autre
Ensemble	42,3	14,7	8,7	3,8	6,9	18,2	4,6	0,9
Sexe								
Homme	44,4	22,1	9,0	1,1	4,4	12,0	6,3	0,8
Femme	40,3	7,5	8,3	6,3	9,2	24,4	2,9	1,0
Âge								
Moins de 25 ans	44,9	17,3	11,9	1,4	5,5	16,4	1,7	1,0
De 25 à 49 ans	42,5	14,8	7,4	3,7	6,7	18,7	5,5	0,7
50 ans ou plus	34,5	7,4	8,3	10,0	11,5	20,1	6,3	1,9
Ancienneté en catégories A, B, C								
Moins d'un an	42,6	15,5	9,0	3,2	6,8	17,6	4,5	0,9
Un an ou plus	41,7	12,5	7,7	5,2	7,0	19,9	4,9	1,0
Niveau de formation								
CEP-1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire	36,7	20,7	8,0	8,0	7,5	11,8	5,7	1,7
BEP-CAP	38,7	19,8	10,8	5,1	6,2	14,2	4,3	0,8
Baccalauréat	42,5	15,0	9,8	3,5	6,9	17,2	3,8	1,3
Bac+2 ou plus	47,1	6,9	4,8	1,8	8,0	25,3	5,6	0,5

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C en emploi en septembre 2017 ; France.

Source : Dares- Pôle emploi, enquête Sortants.

Tableau 8
Canaux ayant conduit au recrutement des sortants en emploi en septembre 2017

	Réseau professionnel et personnel*	Candidature spontanée	Pôle emploi**	Autres organismes en charge de l'accompagnement***	Agence d'intérim	Petites annonces, internet (hors Pôle emploi)	Création d'entreprise	Autre****	Ensemble
Ensemble	30,1	22,3	10,1	4,2	13,2	13,5	2,8	3,7	100,0
Sexe									
Homme	31,8	18,0	8,5	3,5	19,9	11,5	3,8	3,0	100,0
Femme	28,5	26,6	11,7	4,8	6,7	15,5	1,8	4,4	100,0
Âge									
Moins de 25 ans	31,0	24,2	8,0	3,7	14,2	13,5	0,9	4,4	100,0
De 25 à 49 ans	28,8	21,6	10,5	4,1	13,8	14,3	3,4	3,4	100,0
50 ans ou plus	36,3	22,1	12,8	6,0	7,0	8,2	3,7	3,9	100,0
Ancienneté en catégories A, B, C									
Moins d'un an	30,4	22,0	9,7	4,2	12,7	14,3	2,7	4,0	100,0
Un an ou plus	29,2	23,2	11,2	4,2	14,8	11,4	3,0	2,9	100,0
Niveau de formation									
CEP – 1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire	34,5	18,5	9,5	7,6	17,0	4,7	3,6	4,7	100,0
BEP-CAP	30,1	21,1	11,2	4,0	19,0	8,5	2,4	3,6	100,0
Baccalauréat	31,3	26,4	10,4	3,3	12,7	10,0	2,5	3,4	100,0
Bac+2 ou plus	28,1	21,8	9,6	4,4	6,4	22,7	3,4	3,7	100,0

* Dont école/association d'anciens élèves.

** Y compris site internet, borne interactive et conseiller.

*** Cabinet de reclassement, mission locale, Apec, Cap emploi, mairie.

**** Salon professionnel, association de quartier, formation, concours, autres.

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C en emploi en septembre 2017 ; France.

Source : Dares-Pôle emploi, enquête Sortants.

de Pôle emploi (12 % contre 8 %). Les canaux de recrutement des plus jeunes et des demandeurs d'emploi d'âge intermédiaire sont assez semblables. Les seniors font plus appel à leurs réseaux personnel et professionnel mais se tournent moins vers l'intérim, les petites annonces ou Internet. L'ancienneté sur les listes a peu d'influence sur le canal de recrutement ; Pôle emploi est en particulier cité par une part semblable de sortants en emploi, quels que soient l'ancienneté et le niveau de formation.

Un déménagement pour 9 % des sortants occupant un emploi

En septembre 2017, 9 % des sortants en emploi déclarent avoir été obligés de déménager pour travailler. Ces mobilités concernent un peu plus les jeunes (10 % des moins de 25 ans, contre 6 % des plus de 50 ans) et les hommes (10 %, contre 7 % des femmes).

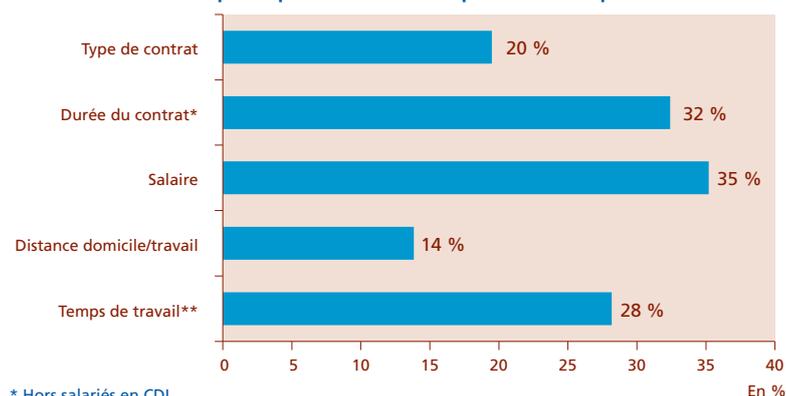
46 % des sortants en emploi n'expriment aucun motif d'insatisfaction sur leur emploi

L'enquête Sortants interroge les demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B et C en emploi sur leur perception de l'emploi qu'ils occupent. En septembre 2017, ils sont 35 % à estimer que leur salaire ne correspondait pas à leurs attentes (graphique 2). Les sortants exerçant un contrat de moins de six mois sont 37 % à ne pas se satisfaire de cette durée de contrat, et 30 % de leur type de contrat de travail (c'est le cas de 6 % de ceux en CDI).

Le temps partiel conduit souvent à une insatisfaction sur l'organisation des horaires de travail : c'est le cas pour 32 % des sortants ayant un emploi de 20 heures ou moins par semaine et de 25 % de ceux qui ont un temps partiel supérieur à 20 heures, alors que cela ne concerne que 7 % des sortants occupant un emploi à temps plein. Enfin, 14 % des sortants en emploi ont une distance domicile-travail supérieure à leurs attentes.

Graphique 2

Motifs d'insatisfaction exprimés par les sortants en emploi salarié de septembre 2017



* Hors salariés en CDI.

** Hors salariés à temps plein (35 h et plus).

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C en emploi salarié en septembre 2017 ; France.

Source : Dares - Pôle emploi, enquête Sortants.

Au total, 46 % des sortants n'expriment aucun de ces motifs d'insatisfaction. Les hommes sont plus souvent dans ce cas que les femmes (49 % contre 43 %), ainsi que les jeunes et les sortants étant restés au moins un an inscrits en catégorie A, B ou C.

Poursuite de la recherche d'emploi pour 34 % des sortants en emploi

En septembre 2017, comme en septembre 2016, 34 % des sortants en emploi déclarent avoir malgré tout continué à chercher un emploi après leur sortie. Cette situation est plus courante parmi les personnes exprimant des insatisfactions concernant leur emploi : par exemple, lorsque le temps de travail est jugé insatisfaisant, les personnes maintiennent leurs recherches dans 63 % des cas, de même que 46 % des personnes insatisfaites de leur salaire ou de leur distance domicile-travail.

30 % des sortants continuant à chercher un emploi après leur sortie n'expriment cependant aucun motif d'insatisfaction. Parmi ces personnes, 46 % justifient le maintien de leurs recherches par l'absence d'un contrat stable, et 29 % déclarent chercher à travailler dans un autre métier, un autre secteur, ou sur un emploi plus qualifié.

Guillaume BAGEIN (Dares).

Pour en savoir plus

- [1] Bagein G. (2018), « Les sortants des listes de Pôle emploi en 2016. Une légère remontée du taux de sortie pour reprise d'emploi », *Dares Résultats* n° 023, juin.
- [2] Bellit S., Firquet S., Guillon V., Mourlot L., Rey M. (2017), « Les dispositifs spécifiques d'emploi aidé et de formation au 3^e trimestre 2017. Les effectifs en contrat aidé et en formation en baisse », *Dares Indicateurs* n° 083, décembre.
- [3] Guillon V. (2019) « La formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi en 2016 et 2017. Une très forte hausse des entrées en formation liée au plan 500 000 formations supplémentaires », *Dares Résultats* n° 009, février.
- [4] Comité technique d'évaluation du plan 500 000 formations supplémentaires (2017), Rapport d'évaluation du plan « 500 000 formations supplémentaires », décembre.
- [5] Minni C. et alii, (2018), « Emploi, chômage, population active en 2017 : nouvelle accélération de l'emploi salarié privé et amplification de la baisse du chômage », *Dares Analyses*, n° 031, juillet.

Encadré 1 – Définitions

Les parts et taux de sortie par motif

La part des sorties pour un motif donné rapporte le nombre de demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C au cours du mois de septembre pour ce motif, au nombre de demandeurs d'emploi sortis de ces catégories, tous motifs confondus, ce même mois.

Le taux de sortie pour un motif donné rapporte le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C à la fin du mois d'août et sortis pour ce motif au cours du mois de septembre, au nombre de demandeurs d'emploi inscrits dans ces catégories à la fin du mois d'août.

Les catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi sont regroupés en différentes catégories à des fins d'analyse statistique.

Catégorie statistique	Définition
A	Demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi.
B	Demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (<i>i.e.</i> de 78 heures ou moins dans le mois).
C	Demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (<i>i.e.</i> de plus de 78 heures dans le mois).
D	Demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi (en raison d'une formation, d'une maladie...) y compris ceux en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
E	Demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi, en emploi (contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Encadré 2 – L'enquête auprès des sortants des listes de demandeurs d'emploi de Pôle emploi

Motivation de l'enquête

Depuis le 2^e trimestre 2001, Pôle emploi et la Dares mènent une enquête auprès de demandeurs d'emploi sortant des catégories A, B, C (encadré 1), afin de mieux connaître leurs motifs réels de sortie et, lorsque le sortant occupe un emploi, les caractéristiques de ce dernier. En effet, les données administratives issues de la gestion des listes par Pôle emploi (statistique du marché du travail, STMT) enregistrent les motifs de sortie tels que connus par Pôle emploi. Or, certains demandeurs d'emploi ayant repris une activité ne le signalent pas : leur sortie est alors souvent enregistrée administrativement comme due à un défaut d'actualisation de leur situation ou à une radiation administrative. Ainsi, en 2016, 47 % des personnes sorties pour défaut d'actualisation de leur situation et 24 % de celles sorties pour radiation administrative occupent en fait un emploi au moment de leur sortie. Par ailleurs, en cas de reprise d'emploi, les données administratives ne fournissent aucune information sur les caractéristiques de l'emploi retrouvé.

Méthodologie

L'enquête porte sur les sortants des catégories A, B, C un mois donné, même pour une courte durée. À leur sortie de catégorie A, B ou C, certains ne sont plus inscrits à Pôle emploi ; d'autres le sont encore mais en catégorie D (formation, maladie) ou E (emplois aidés, créateurs d'entreprise). Inversement, les changements entre les catégories A, B, C ne sont pas considérés comme des sorties. Le champ de l'enquête ne comprend que les personnes susceptibles d'avoir occupé un emploi au moment de leur sortie. Sont ainsi interrogées les personnes qui ont déclaré avoir repris un emploi, qui sont sorties à la suite d'un défaut d'actualisation ou d'une radiation administrative, ou encore celles dont le motif de sortie déclaré est imprécis.

En septembre 2017, environ 11 000 personnes ont été interrogées en France métropolitaine et 2 000 dans les départements et régions d'outre-mer (Drom). Cette interrogation a eu lieu trois mois après leur sortie, entre fin novembre et mi-décembre.

Les années précédentes, l'enquête avait lieu quatre fois par an, et portait sur les sortants de mars, juin, septembre et décembre. En 2016, l'échantillon comprenait 7 000 enquêtés en métropole et 700 dans les Drom à chaque interrogation.

La part des sorties en emploi en France en septembre 2017 est estimée avec une précision à 95 % de +/- 0,8 point et le taux de sortie en emploi avec une précision de +/- 0,06 point.

Reconstruction des motifs et mesure des sorties en emploi

Les motifs de sortie (tableau A) sont reconstitués à partir de deux sources : l'enquête Sortants pour les personnes relevant du champ de l'enquête, *via* une question sur ce qui a occasionné leur sortie et leur situation d'emploi à leur sortie, et la STMT pour les personnes dont le motif administratif de sortie est suffisamment explicite et ne peut pas correspondre à une sortie en emploi (formation, fin d'activité...).

Sont considérés comme « sortis en emploi » les demandeurs d'emploi qui déclarent être sortis pour cette raison ou déclarent être sortis pour certains autres motifs (1) et sont en emploi le mois de la sortie.

(1) Ces motifs sont : « n'est plus indemnisé », « ne cherche plus d'emploi », « a une promesse d'embauche », « ne souhaitait plus être inscrit, découragé », « a oublié de s'actualiser », « pensait être toujours inscrit », « radiation administrative » ou « autre ».

suite de l'encadré 2 page suivante...

Les sorties en emploi mesurées par l'enquête peuvent ainsi correspondre à des sorties de liste, mais aussi à des bascules vers la catégorie E (contrat aidé ou création d'entreprise). Lors de sa sortie en emploi, le demandeur d'emploi peut avoir débuté un nouvel emploi ou se maintenir en emploi, par exemple dans le cas d'une personne en activité réduite qui cesse d'actualiser sa situation (2). Inversement, certaines situations de reprise d'emploi ne sont pas mesurées par l'enquête, car elles ne correspondent pas à des sorties de catégorie A, B ou C. C'est le cas par exemple d'un demandeur d'emploi reprenant un emploi à l'issue de sa formation (sortie de catégorie D, sans passage par la catégorie A) ou d'un demandeur d'emploi en catégorie A passant en activité réduite (catégorie B ou C).

Tableau A
Définition des motifs de sortie

Motif réel	Définition
Reprise d'emploi	Occupation d'un emploi au moment de la sortie
Formation	Entrée en formation
Fin d'activité	Départ en retraite
Arrêt de recherche d'emploi temporaire	Maladie, invalidité, maternité, congé parental, déplacement, vacances, service militaire, service civique
Non-renouvellement volontaire de la demande*	Plus indemnisé, ne recherche plus d'emploi, ne voit plus l'intérêt d'être inscrit
Non-renouvellement accidentel de la demande*	Oubli de téléphoner ou ignorance du fait qu'il fallait téléphoner, problème de télé-actualisation
Défaut d'actualisation suivi d'une réinscription	Oubli, retard d'actualisation de la situation mensuelle suivi d'une réinscription dans les trois mois
Radiation administrative	Radiation administrative confirmée par le demandeur d'emploi
Autre motif de sortie	Décès, prison, déménagement, problème de carte de séjour, refus, autres

* Non suivi d'une réinscription sur les listes de Pôle emploi dans les trois mois.

(2) Parmi les sortants en emploi en septembre 2017, 61 % déclarent avoir débuté cet emploi ce mois-là, 5 % ne l'ont pas encore débuté et 34 % l'occupaient déjà durant leur inscription (dont 17 % depuis plus de trois mois).

Encadré 3 – Changement de fréquence de l'enquête Sortants en 2017

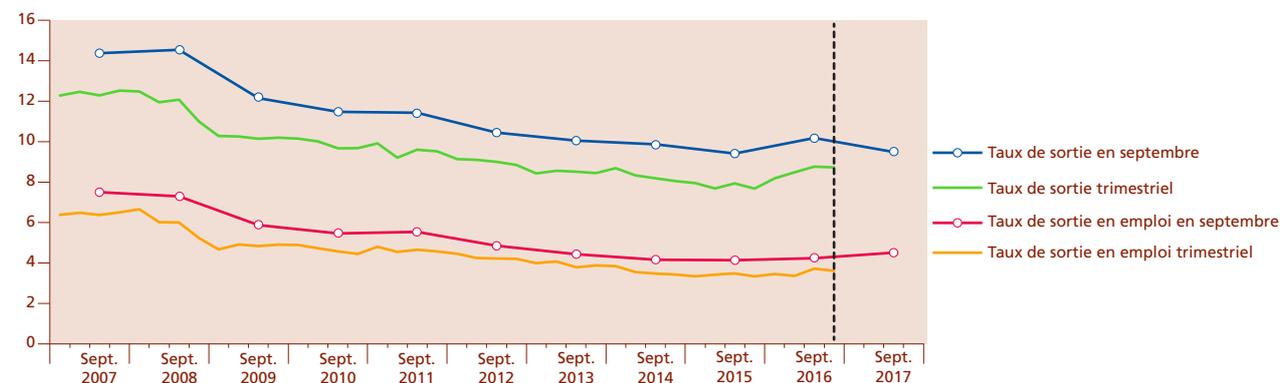
Trimestrielle de 2007 à 2016, l'enquête auprès des demandeurs d'emploi sortant des catégories A, B, C de Pôle emploi est annuelle depuis 2017 : seules les personnes sorties au mois de septembre sont désormais interrogées (contre mars, juin, septembre et décembre jusque-là).

Les sorties en emploi, ainsi que les sorties tous motifs confondus, sont structurellement plus nombreuses en septembre que les autres mois (graphique A). Les données présentées dans cette publication sur les seuls mois de septembre surestiment donc le niveau des sorties en emploi par rapport à leur niveau annuel moyen. En 2016 par exemple, on décompte 657 000 sorties en septembre, pour un nombre moyen de 549 000 sur l'année, soit un écart de 20 %. De leur côté, les taux de sortie en emploi évalués sur les seuls mois de septembre présentent une évolution similaire des données trimestrielles, avec un écart de 0,6 point de pourcentage en moyenne entre 2013 et 2016.

Les caractéristiques des emplois occupés par les sortants sont, chaque année, assez semblables entre le mois de septembre et les trois autres vagues trimestrielles.

Graphique A

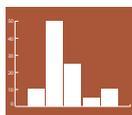
Taux de sortie global et taux de sortie en emploi des demandeurs d'emploi inscrits en A, B, C en métropole



Champ : demandeurs d'emploi en catégories A, B, C à la fin du mois précédent ; France métropolitaine.

Sources : Dares - Pôle emploi, STMT et enquête Sortants

Données des graphiques
et tableaux
accessibles au format excel



DARES RÉSULTATS

Édité par la Dares, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail.

Directrice de la publication : **Selma Mahfouz**

Rédactrice en chef : **Magali Madeira**

Secrétaires de rédaction : **Hadrien Baer, Thomas Cayet**

Maquettistes : **Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali**

Conception graphique et impression : Dares, ministère du Travail.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.

✉ Réponses à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

@ Contact presse : **Joris Aubrespin-Marsal**
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

dares.travail-emploi.gouv.fr